



DROIT DE PLACES-HALLES ET MARCHES

Tarifs à compter du 1^{er} mars 2022 (délibération du 26/01/2022)

OBJET	REDEVANCE	MODE DE TAXATION	PERIODE DE TAXATION
Etats permanents sous les halles	115 €	Unité	Mensuelle
Marchands sous les halles	0.80€	Ml	Journée
Marchands hors des halles	1.20 €	Ml	Journée
Marchands équipés d'une vitrine réfrigérée (halles)	3 €	Unité	Journée
Branchement électrique/jour (zone découverte alimentaire et marchands hors des halles abonnés et passagers)	1.50 €	Unité	Journée
Abonnement électrique à l'année (zone découverte alimentaire, marchands hors des halles abonnés et passagers)	55 €	Unité	Annuelle

